

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 23 juillet 2020

### #Chiffre

## Le chiffre : 27,1 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau [Focus : La protection et la gestion du milieu marin]

Au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **357 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes.

### Les chiffres clés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes

- 49% des aides (13,3 M€)** sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :
  - 6,6 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées, dont 1 M€ pour leur traitement et 5,6 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie (4,5 M€, dont 0,9 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer),
  - 6,7 M€ pour l'eau potable, dont 2,3 M€ consacrés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales.
- 26 % des aides (7 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 2,7 M€ pour la renaturation des cours d'eau, 0,7 M€ pour la préservation des zones humides et 2,9 M€ pour l'animation territoriale.
- 9 % des aides (2,4 M€)** vont à la **réduction des pollutions d'origine agricole**, la quasi-totalité (2,2 M€) attribuée à l'agence de services et de paiement pour le versement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir la conversion à l'agriculture biologique sur des territoires prioritaires en termes de restauration de la qualité de l'eau.
- 5 % des aides (1,4 M€)** sont consacrés à une **meilleure gestion quantitative de l'eau**, dont 0,7 M€ pour améliorer le partage de l'eau entre usages et 0,6 M€ pour économiser l'eau.



## Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

### **ISERE** Mettre en conformité la collecte des eaux usées sur le système d'assainissement de Saint-Ismier

La communauté de communes Le Grésivaudan va optimiser le transfert des effluents des communes de Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes jusqu'à la station de Monbonnot (35 000 équivalent-habitants). Le diagnostic de ce système d'assainissement a montré d'importants déversements au milieu naturel. Des travaux permettront de supprimer tous les déversements par temps sec et les déversements par temps de pluie. Pour ce projet prioritaire pour améliorer la qualité de l'Isère dans ce secteur, l'agence de l'eau attribue à la collectivité **une subvention de 1,1 M€** (dont 0,4 M€ au titre du nouvel appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat »).

### **SAVOIE** Protéger la ressource stratégique d'alimentation en eau potable du Grand Chambéry

Grand Chambéry est alimenté principalement par 4 puits qui pompent dans la nappe phréatique de Chambéry, classée ressource stratégique dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021. Conformément aux exigences de la protection réglementaire des captages, la collectivité a réalisé le contrôle d'étanchéité des nombreux collecteurs d'assainissement présents dans l'aire d'alimentation du puits Joppet, situé sur Chambéry, et du puit des Iles sur la Motte Servolex, qui, à eux deux, représentent près de 40% de l'alimentation du territoire intercommunal. Ce diagnostic établit que, pour le puits Joppet, seuls 26% des collecteurs dans le périmètre de protection rapproché sont en bon état, soit 1,4 kilomètre de conduites à réhabiliter et que pour le puits des Iles, seuls 21% des collecteurs sont en bon état, soit 3,2 kilomètres de conduites à réhabiliter. Afin de lever le risque de contamination des eaux pompées, Grand Chambéry va engager la réhabilitation de ces 4,6 kilomètres de canalisations d'assainissement et est soutenu par l'agence de l'eau par **une aide de 2,16 M€**.

### **HAUTE-SAVOIE** Restaurer la continuité sur le Chéran par effacement d'un seuil

Le Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran va supprimer le seuil de l'Aumône, haut de 4 mètres et situé sur le Chéran, en amont de la station d'épuration de Rumilly. Ce seuil est le dernier ouvrage bloquant la circulation des poissons sur cette partie du cours d'eau, après les aménagements réalisés sur les seuils aval Nestlé et de la Capetaz. La retenue impacte également le transit des sédiments du cours d'eau, provoquant une forte incision du lit à l'aval. Pour ces travaux qui permettront d'ouvrir plus de 25 kilomètres à la circulation des poissons sur le Chéran, jusqu'au seuil naturel infranchissable de Banges situé en aval à Allèves, le syndicat reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 428 127 €**.

### **RHÔNE** Récupérer les métaux dans les stations d'épuration d'eaux usées domestiques

L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) fait le pari d'extraire les métaux (Lithium, Antimoine, Calcium ou Potassium ...) contenus dans les eaux usées et les boues d'épuration domestiques. Objectif : faire de la station d'épuration une installation de récupération et de valorisation des ressources issues des eaux usées, susceptible de fournir un revenu au service assainissement grâce à leur revente mais également éviter le rejet des métaux vers le milieu naturel. Le projet nommé MAYA s'appuie sur les compétences de deux laboratoires du domaine des polluants en milieux urbains, INSA-DEEP et INRAE-UR REVERSAAL, avec des tests et essais pilotes réalisés sur une des stations de la métropole de Lyon, La Feyssine. Ce projet s'insère dans l'objectif de développement de la station du futur porté par l'agence de l'eau, qui attribue **une aide globale de 281 530 €**, dont 160 846 € à INRAE, pilote du projet et 120 684 € à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon.

## FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DU MILIEU MARIN DES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

**13 millions d'euros** ont été investis au 1<sup>er</sup> semestre 2020 par l'agence de l'eau ce qui correspond à **505 projets** portés par les collectivités, les entreprises et associations dont **90% des actions concernent la réduction des apports polluants à la mer.**

● **83 % des aides pour réduire les apports polluants à la mer** dont :

- 7,1 M€ pour réduire les pollutions domestiques, dont 2,2 M€ pour la pollution pluviale,
- 3,6 M€ pour réduire les pollutions agricoles,
- 374 000 € pour réduire les pollutions toxiques industrielles.

● **12% des aides vont à la surveillance du milieu marin** dont :

- 1 M€ pour surveiller la qualité écologique du milieu marin et les pressions,
- 710 000 € pour mieux connaître la biodiversité marine et le fonctionnement du milieu.

● **5% des aides vont à la préservation et la restauration écologique du milieu marin** dont :

- 360 000 € pour restaurer les fonctions écologiques perdues des petits fonds côtiers sur les secteurs où la pollution est aujourd'hui maîtrisée.

### 3 axes majeurs guident l'action de l'agence de l'eau

1. **réduire les apports de polluants à la mer** avec une priorité à la gestion des eaux pluviales afin de continuer à améliorer la qualité chimique du milieu et de répondre aux enjeux de contamination de la chaîne trophique ;
2. **améliorer la connaissance**, notamment sur la biodiversité marine et la surveillance des écosystèmes marins et des pressions qui les affectent ;
3. **ne pas dégrader le milieu et le restaurer** avec une priorité pour protéger l'herbier de posidonie des ancrs des gros bateaux, en synergie avec le renforcement récent de la réglementation relative aux mouillages par le Préfet maritime de Méditerranée.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.*

### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** ● Marie-Claire Lunven ● 04 72 71 27 24 ● [marieclaire.lunven@eaurmc.fr](mailto:marieclaire.lunven@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

● Stéphanie Bonnamour ● 06 60 58 45 45 ● [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)